



Réclamations auprès d'une agence de voyage

Par **fredokarine**, le **26/01/2009** à **21:02**

Bonjour, je reviens à l'instant d'une croisière et j'ai fait plusieurs réclamations auprès de l'agence de voyage qui m'a vendu la croisière, mais le voyageur ne veut rien savoir que dois-je faire? voici le détails des réclamations:

1/ l'agence n'a pas prévenu le croisiériste que nous étions jeunes mariés donc nous n'avons pas bénéficié de la remise et de la soirée à bord

2/L'agence ne nous a pas informé du fait que nous devons prendre un traitement anti paludisme. Après renseignements auprès d'un médecin local, il s'avère que le traitement était obligatoire. nous avons acheté 4 boîtes mais nous les avons payées 40€ plus cher que si nous les avions prises en métropole.

3/L'agence nous avait bien spécifié qu'il n'y aurait plus aucun frais à bord (hormis les consommations et les excursions). Seulement en fin de croisière il nous a été réclamé 210€ (5€ par jour et par personne pour le service de chambre et 35€ par personne pour les visas).

4/La croisière comportait une escale à Mayotte. Seulement une fois à bord, nous avons été informé que Mayotte était annulé e de ce fait la croisière ne correspondait plus à celle que nous avions achetée.

Merci de me renseigner sur les démarches à suivre